DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Communauté de communes Buëch-Dévoluy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 17h30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqués le 29 août 2022.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 28 Votants : 32 dont 4 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	29 août 2022
SÉANCE DU	5 septembre 2022

OBJET : Désignation des représentants pour le SCOT pour la commune du Dévoluy et pour la commune de Rabou suite à la démission des conseillers municipaux.

Présents : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Alain BOYOUD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT

Pouvoirs : Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Josette REVOUX
Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Anne-Marie GROS
Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER

Absents et excusés : Monique BARTHÉLÉMY, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT.

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Vu, la délibération n°2020/089 en date du 23 septembre 2020 désignant les différents représentant de la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs tels que le SCOT
Vu, la démission du titulaire et du suppléant de la commune du Dévoluy et de la démission du titulaire de la commune de Rabou.

La commune du Dévoluy a délibéré pour désigner Marie Paule ROGOU en tant que titulaire et Alain LAURENS en tant que suppléant.

Pour la commune de Rabou, Monsieur PANSERI devient titulaire un suppléant doit être désigné.

Vu l'avis du bureau en date du 22 août 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité :

- **DÉSIGNE** Marie-Paule ROGOU en tant que représentant titulaire au SCOT et Alain LAURENS en tant que suppléant pour la commune du Dévoluy ;
- **DÉSIGNE** Monsieur PANSERI à la proposition de la commune de Rabou ;

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	32
Contre :	*(Mettre le nom des personnes qui sont contre)*
Abstention :	*(Mettre le nom des personnes qui s'abstiennent)*

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds,
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Fabien GASCARD

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
005-200067445-20220905-De_2022076-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/09/2022